





Mairie d'Ussel
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 09 juillet 2010

Date de la convocation : 02 juillet 2010
Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mille dix, le neuf juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Martine LECLERC, Maire d'Ussel.

Etaient présents : Mme Martine LECLERC, M. Jackson ANKRI, M. Bernard BARANOWSKI, Mme Françoise BÉZIAT, M. Jean-Paul BOURRE, M. Gilles CHAZAL, M. Yoann CRONNIER, M. Alain CURBELJÉ, M. Christian DUBOIS, M. Alain DURAND, M. François FARDAO, M. Roger FAUGERON, Mme Evelyne GAILLARD, M. Bernard GIAT, M. Thierry GIBOURET, Mme Michèle GONDON, M. Jean-Pierre GUITARD, Mme Mady JUNISSON, M. Frank LANIER, Mlle Emilie MAZÉRAT, Mme Valérie OLLIER, Mme Marie-Jo PIVIER, Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE, M. Patrice ROGER, Mlle Monique ROUGERIE, Mme Huguette ROUSSANGE, M. Théodore SOULAT, Mme Patricia TILLET-HADDAD, Mme Conception VACHER, Mme Bernadette VENTÉJOUX.

Etaient absents : M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Madeleine GARCIA, Mme Marie-Hélène POMMIER.

Ont donné procuration : M. Christophe ARFEUILLERE à Mme Françoise BEZIAT,
Mme Madeleine GARCIA à Mme Bernadette VENTEJOUX,
Mme Marie-Hélène POMMIER à Madame Marie-Jo PIVIER.

Secrétaire de séance : M. Jackson ANKRI a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2010/07/009 :

DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE - RUE DES PEUPLIERS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs propriétaires riverains de l'Impasse des Peupliers avaient sollicité la commune afin d'acquérir un morceau de parcelle communale au droit de leurs propriétés respectives (voir annexe).

Les terrains concernés se situant en bas du talus du chemin dit « Ancienne voie du Tacot », Rue des Peupliers au lieu-dit Le Sarsonnet, faisaient partie du domaine public communal et ont nécessité la mise en œuvre d'une enquête publique relative au déclassement de cette parcelle.

L'ancienne « Voie du Tacot », aujourd'hui chemin piétonnier et cyclable, sera maintenu en l'état et ne sera pas affecté par ces futures cessions.

Vu la délibération du 28 septembre 2009 autorisant l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de la parcelle visée, conformément aux articles R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-10 du Code de la voirie routière ;

Vu l'avis favorable à ce déclassement émis par le commissaire-enquêteur dans son rapport motivé en date du 25 janvier 2010, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 janvier 2010 au 18 janvier 2010 inclus ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- de prononcer le déclassement de cette parcelle et son intégration dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus citée.

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20100709-2010-07-009-DE
Date de signature : 15/07/2010
Date de réception : 15/07/2010
Date d'affichage : 16 JUL. 2010
Date de notification :



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Martine LECLERC.



Liste des délibérations abrogées :

- DL n°20111207-010 : « cession d'une parcelle communale sise rue des peupliers au profit de Monsieur Salah Chatti ».
- DL20140620-015 « rue des Peupliers -cession d'une parcelle Communale » (Monsieur Tahsin Keskin)
- DL20140620-016 « rue des Peupliers -cession d'une parcelle Communale » (Monsieur Ali Keskin)
- DL20150924-019 « Cession à titre onéreux d'une parcelle communale -rue des Peupliers » (Madame et Monsieur Adem Oksuzali)